

## **ETUDES ET PROSPECTIVE**

### **LA DEMARCHE REGIONALE « RHÔNE-ALPES 21 »**

Trois raisons principales appellent à l'engagement d'une démarche de prospective.

D'abord, l'affirmation du fait régional et les compétences des Régions induisent des responsabilités de plus en plus grandes vis-à-vis de l'avenir de leur territoire.

Ensuite les partenaires institutionnels et socioprofessionnels de la Région souhaitent que s'exprime une vision régionale sur de nombreuses questions.

Enfin, nos concitoyens attendent que les politiques publiques se donnent les moyens d'anticipation à la hauteur des enjeux d'une société dont ils mesurent la complexité.

Pour toutes ces raisons, la Région Rhône-Alpes engage une démarche dans le cadre de la prospective, du développement durable et de la démocratie participative.

Notre région est confrontée à de multiples défis tant sociétaux que territoriaux :

- le changement climatique et les tensions sur les ressources naturelles ;
- les évolutions démographiques, entre attractivité et vieillissement ;
- les dynamiques territoriales, entre métropolisation, espaces agricoles et naturels ;
- la pression foncière ;
- la croissance des échanges humains et marchands aux niveaux européen et mondial ;
- les mutations économiques des marchés financiers, des activités et des emplois ;
- les progrès scientifiques, les innovations technologiques et leurs rapports à la société ;
- les profondes modifications des valeurs et des modes de vie ;
- la fragilisation des modèles de cohésion sociale et de citoyenneté.

Pour la Région, l'enjeu de la démarche « Rhône-Alpes 21 » est de « regarder en avant ».

L'objectif n'est pas de prédire l'avenir, mais de l'anticiper et de mettre en perspective les évolutions possibles pour mieux outiller la décision publique.

Une telle démarche est forcément collective. Elle doit mobiliser toutes les compétences et la diversité d'expressions des élus, des corps intermédiaires et des citoyens.

Cette démarche se déroulera de 2007 jusqu'à la fin 2008, et s'organisera autour de trois grandes étapes : l'état des lieux prospectif, les contributions et l'analyse prospective, le débat public et la décision politique.

### **I. LES DEFIS A RELEVER POUR RHÔNE-ALPES**

Les politiques régionales privilégient des horizons opérationnels : elles ont vocation à répondre aux priorités du présent, même si elles s'appuient sur des anticipations. Les analyses déjà produites structurent les politiques en cours concernant les formations professionnelles, sanitaires et sociales, l'emploi et le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche, la société de l'information, l'énergie et les milieux naturels, l'agriculture et le développement rural, la montagne et le

tourisme, le foncier et l'habitat, le renouvellement urbain et les solidarités sociales, la jeunesse et la culture, les transports ...

Ces analyses sectorielles constituent des apports essentiels et participent très largement à la vision d'ensemble.

L'intérêt de la prospective est d'éclairer de façon plus globale l'avenir possible de la région.

Une conscience claire, étayée et partagée des mutations en cours doit permettre de faire évoluer les politiques régionales à la lumière des tendances observées aujourd'hui et demain pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Sans être exhaustif ni hiérarchiser des priorités à ce stade de la démarche, il est possible d'identifier neuf questions majeures, explicitées par quelques succincts éléments factuels.

### **I.1. Changement climatique et tensions sur les ressources naturelles**

Tous les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre prévoient une augmentation des concentrations de dioxyde de carbone et une élévation de la température moyenne mondiale. Les conséquences du réchauffement climatique sont multiples et cumulatives à l'échelle planétaire (chaleur et sécheresse, fonte des neiges, montée du niveau de la mer, fréquence des précipitations ...) et le niveau de risque est sans précédent. Dans le cas de la France, même les scénarios les plus optimistes prévoient des impacts lourds, par exemple sur la couverture neigeuse, la ressource en eau ou l'agriculture.

L'enjeu du changement climatique est couplé avec la question de l'énergie, 80% des émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion des énergies fossiles, dont les réserves s'amenuisent, alors qu'elles fournissent 80% de la consommation mondiale.

### **I.2. Evolutions démographiques**

La population de la France métropolitaine est en 2005 de 60,7 millions d'habitants, dont 25% de moins de 20 ans et 21% de 60 ans et plus. Les dernières projections de l'INSEE augurent d'une population de 67,2 millions en 2030, dont 22,5 % de moins de 20 ans et 29,5 % de 60 ans et plus, le nombre de plus de 75 ans passant ainsi de 8% à 12%.

Ces données font de la France le pays européen au plus fort taux de fécondité et Rhône-Alpes est une des régions françaises à la plus forte croissance démographique grâce à la combinaison des soldes naturel et migratoire positifs (6 millions d'habitants en 2005, une estimation à 7 millions d'habitants en 2030, dont 24% de moins de 20 ans et 28% de 60 ans et plus), dont une des conséquences est la pression urbaine sur le foncier dans certains territoires.

### **I.3. Métropolisation, espaces agricoles et naturels**

Fort de son maillage de trois grandes agglomérations, de nombreuses villes moyennes et de 41 aires urbaines, Rhône-Alpes bénéficie d'une solide armature urbaine, qui dépasse les frontières (territoire franco-genevois) et rayonne sur les régions limitrophes (Auvergne, Bourgogne ...).

Rhône-Alpes est également riche de son patrimoine naturel et agricole : si les espaces à dominante urbaine concentrent 86% de la population, 73% de la superficie régionale est en zone de massif de montagne. Rhône-Alpes bénéficie en effet des atouts liés à ses ressources : son patrimoine historique, sa position géographique privilégiée, la qualité de son cadre naturel dont les caractéristiques majeures sont l'eau (les lacs, le Rhône et ses affluents) et la montagne (Alpes, Jura et Massif central).

La question des arbitrages quant à l'utilisation de l'espace se pose de plus en plus fortement.

### **I.4. Pression foncière**

Durant ces trente dernières années, les villes de Rhône-Alpes ont cru de 20% en population et de 100% en espace. L'analyse de la pression foncière urbaine sur les espaces naturels et agricoles montre qu'entre 1996 et 2003, 65 000 hectares ont été vendus à des propriétaires non agricoles. Ce phénomène induit un « grignotage » de 0,5% par an de la surface utile communale.

Le territoire régional est toujours confronté à cette forte pression foncière qui contribue à la fois, à l'accroissement des disparités économiques, sociales et territoriales, au déficit chronique d'offre de logements et également à un étalement urbain consommateur d'espace.

### **I.5. Intégration européenne et mondialisation**

La question de l'intégration de Rhône-Alpes à l'espace européen est ancienne. Elle bénéficie d'une position de carrefour grâce à sa géographie à la charnière de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud, et le développement de ses relations vers l'Est et l'Ouest.

Rhône-Alpes cultive aussi des coopérations avec des régions sans frontières communes, notamment dans le cadre des Quatre Moteurs pour l'Europe. Mais si l'Europe reste à 70% la zone d'échange commerciale la plus importante pour Rhône-Alpes, les Etats Unis sont le 4<sup>ème</sup> pays destinataire des exportations et la Chine est le 5<sup>ème</sup> pays importateur.

Ce contexte de mondialisation explique en partie la baisse des effectifs salariés dans certains secteurs clés de l'économie régionale (textile, métallurgie, mécanique ...) et la part croissante des investissements étrangers dans les entreprises rhônalpines.

### **I.6. Mutations économiques et des emplois**

Le schéma régional de développement économique a brossé un diagnostic du contexte régional.

La région dispose des atouts de diversité des ressources (naturelles, économiques, humaines), de densité des infrastructures, d'un socle économique riche, d'activités leaders ou émergentes.

A ce fort potentiel, s'ajoutent les menaces d'essoufflement de la dynamique d'emploi dans plusieurs domaines d'activité clés, de réduction des marges de manœuvre des acteurs régionaux sur l'économie locale, de développement insuffisant de nouvelles activités pour relayer les activités traditionnelles, de fortes disparités entre les territoires, de difficultés de recrutement des plus jeunes, et d'enjeux nouveaux en termes de formation.

### **I.7. Progrès scientifiques, innovations technologiques et société**

Rhône-Alpes est la seconde région d'innovation de France avec 12 % des dépenses nationales en recherche et développement, mais loin derrière l'Île-de-France et ses 44%. Au niveau européen, la région est 5<sup>ème</sup> avec 4 milliards d'euros investis chaque année. Les dépenses de recherche privée ont presque doublées en 10 ans, alors que le budget de la recherche publique est deux fois moins important et qu'il progresse plus faiblement.

Le nombre important de clusters et de pôles de compétitivité rhônalpins démontre que la région est bien placée pour relever le défi de l'économie de la connaissance, mais les activités des trois projets de dimension ou à vocation mondiale (virologie, nanotechnologies, chimie) posent également des questions de société et de sécurité sanitaire.

### **I.8. Evolution des valeurs et des modes de vie**

Les valeurs et les modes de vie jouent un rôle central dans les décisions essentielles de l'existence d'une personne ou d'une organisation, et donc des actes qui en découlent.

Pour illustrer ce défi, la société contemporaine est confrontée à des évolutions qui peuvent sembler paradoxales : le développement à la fois de l'individualisme et de la globalisation ; l'accélération du fait urbain et le besoin d'enracinement local ; l'uniformisation des modes de vie et la recherche de différenciations culturelles ; la cohabitation de valeurs de compétition et de solidarité ; le développement du matérialisme et la quête de spiritualité ; de hauts niveaux de protection tout en ayant un sentiment plus aigu des risques ....

### **I.9. Cohésion sociale et citoyenneté**

Le rapport 2007 de la MRE (Mission régionale d'information sur l'exclusion) démontre la persistance de situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion en matière de ressources, d'emploi et de logement, qui sont autant de menaces pour la cohésion sociale. A ce défi général de cohésion sociale se couple en Rhône-Alpes un enjeu de cohésion territoriale avec d'importantes inéquités régionales (clivage Sud Ouest / Nord Est) et urbaines avec des quartiers fragiles dans les agglomérations.

Cette fracture sociale, culturelle et territoriale est génératrice de tensions et de discriminations, et questionne notre modèle de citoyenneté.

Ces questions permettront de lancer la réflexion et les débats lors de la première phase de la démarche. Le travail collectif pourra faire évoluer ces questions, leurs contenus, leurs nombres, en dégageant des défis transversaux à différentes échelles de temps.

## **II. MODALITES D'ELABORATION**

La méthode de travail proposée, organisée en trois temps, doit permettre :

- de construire un état des lieux partagé, qui prenne en compte sous un angle prospectif les multiples études existantes ;
- de donner de larges possibilités d'expression à la diversité des acteurs de Rhône-Alpes par la mise en synergie des espaces de démocratie participative ;
- de permettre enfin à la Région d'exercer ses responsabilités, pour qu'un cap soit donné à ses futures stratégies et actions.

Ce processus de construction collective associe en interne l'exécutif et les conseillers régionaux, et mobilise les services dans une démarche transversale. Il s'organisera en trois phases.

### **II.1. Etat des lieux prospectif (3<sup>ème</sup> trimestre 2007)**

De nombreux travaux prospectifs existent et les politiques régionales en cours ont été l'occasion de préciser les opportunités et les menaces dans notre territoire.

L'état des lieux prospectif vise ainsi à synthétiser pour chacun des défis, les éléments de diagnostic régional, les tendances plus globales, les points clés et les incertitudes majeures.

L'objectif n'est pas de réaliser une étude supplémentaire mais surtout d'apporter des éléments de connaissance et de débat pour les contributions de la deuxième phase.

### **II.2. Contributions et analyse prospective (4<sup>ème</sup> trimestre 2007 et 1<sup>er</sup> semestre 2008)**

Le Conseil économique et social est l'instance régionale représentative de la société civile organisée et il a récemment créé une section prospective. Une collaboration approfondie sera donc engagée avec lui pour permettre l'implication des acteurs socioprofessionnels sur des problématiques de son choix.

Ce sera également le cas avec les Conseils locaux de développement, en action sur plus d'une quarantaine de territoires, où ils ont notamment pour rôle de mener des réflexions prospectives en incarnant la pluralité de forces de leur territoire. Leurs travaux seront élargis à d'autres citoyens mobilisés, et articulés avec les instances participatives mises également en place par la Région (CTEF, ateliers citoyens, comités de ligne ...)

De plus, l'expression des jeunes sera favorisée sous des formes adaptées, parce qu'ils sont au cœur des politiques régionales (lycées, emploi, formation continue, apprentissage, enseignement supérieur, politique de la ville ...) et que l'avenir les concerne en premier lieu.

Enfin, les Maires des 2 800 communes de Rhône-Alpes, les représentants des Départements et des Intercommunalités contribueront lors d'une journée régionale d'échanges organisée à l'issue des élections municipales.

### **II.3. Débat public et décision politique (2<sup>ème</sup> semestre 2008)**

Cette troisième phase déterminera les priorités et les objectifs pour l'avenir de Rhône-Alpes.

Après avoir mobilisé la société civile, les experts, les jeunes et les élus locaux pour partager des connaissances et scruter des horizons possibles, la Région en fera l'analyse, la synthèse puis elle identifiera les stratégies de réponse aux défis qu'elle propose.

Il y aura ensuite le temps du débat public et du choix politique.

Dans un premier temps, la Région animera dans le cadre de la démarche de démocratie participative des forums territoriaux, supports de présentation, de débat et de partage du projet « Rhône-Alpes 21 » avec les rhônalpins.

Dans un second temps, la vision stratégique régionale sera présentée à l'ensemble des commissions thématiques et proposée à l'approbation de l'Assemblée plénière.

De la vision à la stratégie, de l'anticipation à l'action, se pose bien évidemment la question de la concrétisation de cette démarche prospective. « Rhône-Alpes 21 » aura vocation à donner un sens durable à l'action de la Région et à tracer une perspective pour ses futures stratégies et politiques opérationnelles.

**En conséquence, je vous propose :**

- 1. d'engager l'élaboration du projet régional « Rhône-Alpes 21 » en référence aux impératifs du développement durable (délibérations de juillet 2004 et 2005) ;**
- 2. de conduire ce projet dans le cadre des dispositifs de la prospective et de la démocratie participative aux différents niveaux des territoires de la région ;**
- 3. de s'appuyer plus particulièrement sur les contributions du Conseil économique et social Rhône-Alpes, des Conseils locaux de développement élargis à d'autres citoyens et en articulation avec les autres instances participatives régionales (CTEF, comités de ligne, ateliers citoyens ...) ;**
- 4. de constituer un comité de suivi (composé à la proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément aux règles qui président habituellement à la constitution de commissions, soit 25 membres) et d'associer les commissions thématiques de l'Assemblée régionale à l'élaboration du projet ;**
- 5. de proposer à l'Assemblée plénière l'approbation du projet régional « Rhône-Alpes 21 » au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2008.**

**Ces dépenses seront imputées en autorisation d'engagement au chapitre 935 sur la ligne fonctionnelle « Etudes et Prospective ».**

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE